



**DECISION N°180-2026 –
CONVENTION AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE LA LOIRE (DDT42) POUR MISE A DISPOSITION DE DONNEES SYSTEME
D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est)

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la Convention de mise à disposition de données sous forme numérique entre la Direction départementale des territoires de la Loire et la CC Forez-Est ci-annexée,

Considérant la nécessité pour la CC Forez-Est, dans le cadre de ses missions PICS, GEMAPI et ADS, d'accéder à des données SIG mises à disposition par la DDT42

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer la Convention de mise à disposition de données sous forme numérique entre la DDT42 et la CC Forez-Est ci-annexée.

ARTICLE 2

La convention précitée entrera en vigueur après signature des deux parties pour une durée de deux ans. Etant également précisé que les échanges de données sont réalisés à titre gratuit.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 29/05/2026

**Le Président,
Pierre VERICEL**

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

43110 FERRAS
Mairie Paul Courty 17
17100 FERRAS